

Formulaire de demande de dérogation mineure

Vous devez joindre la somme de 250 \$ (argent comptant, chèque certifié ou mandat-poste) pour l'étude de votre demande. Vous devez également joindre le formulaire de demande de permis en lien avec votre demande.

Date de la demande	
--------------------	--

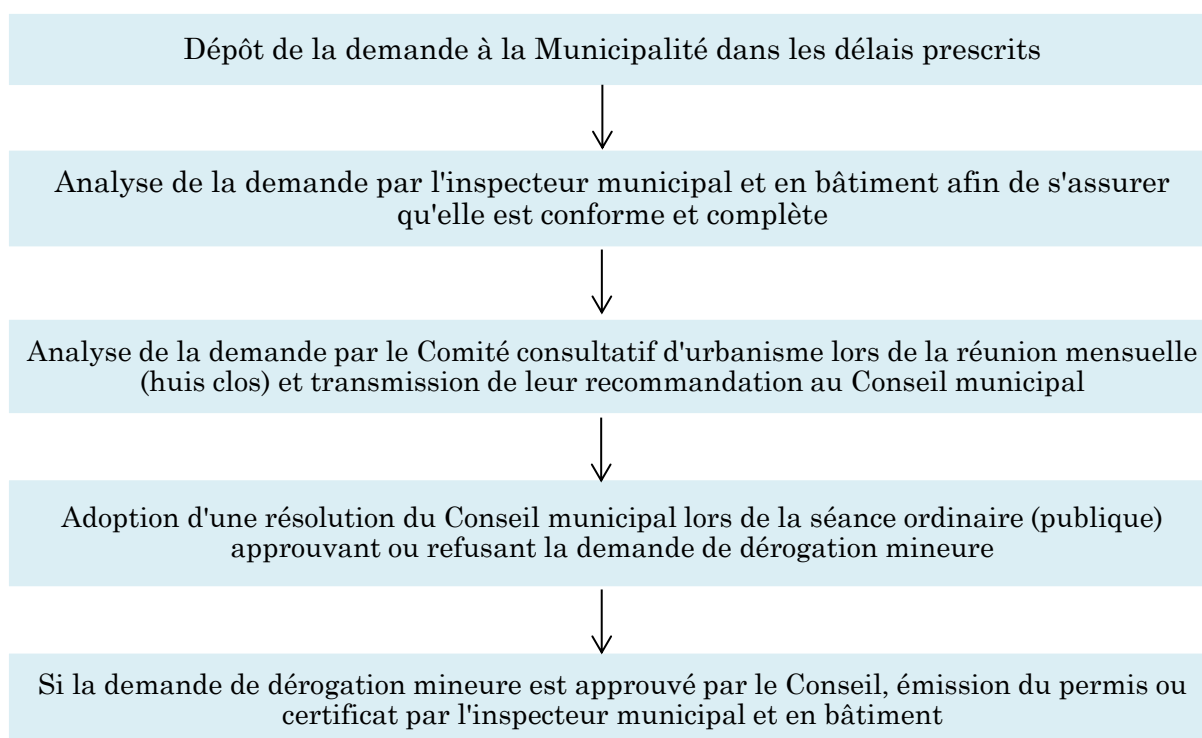
Identification du lieu des travaux	
Adresse	

Identification du requérant			
Nom			
Adresse			
Ville ou Municipalité			
Province		Code postal	
Téléphone		Cellulaire	
Adresse courriel			

Identification du propriétaire (<input type="checkbox"/> cochez si identique au requérant, sinon complétez)			
Nom			
Adresse			
Ville ou Municipalité			
Province		Code postal	
Téléphone		Cellulaire	
Adresse courriel			

Objet de la demande
<p>Expliquez votre demande de dérogation mineure et justifiez les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas vous conformer à la réglementation présentement en vigueur.</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Étapes de traitement d'une demande de dérogation mineure



Critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure

1. La demande concerne une disposition admissible soit : toutes les dispositions du règlement de zonage sauf les dispositions relatives aux usages et aux densités d'occupation et toutes les dispositions du règlement de lotissement sauf les dispositions relatives aux parcs, aux terrains et jeux et aux espaces naturels.
2. La demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme de la Municipalité.
3. Le refus d'accorder la dérogation mineure cause un préjudice important au requérant de cette demande.
4. Le requérant démontre, considérant la nature du projet, qu'il n'est aucunement en mesure de se conformer à la disposition du règlement de zonage ou du règlement de lotissement faisant l'objet de la demande.
5. Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard des travaux en cours ou déjà exécutés lorsqu'ils ont fait l'objet d'un permis ou d'un certificat et qu'ils ont été effectués de bonne foi.
6. Une dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard d'une disposition relative à la sécurité, à la santé et au bien-être des citoyens de la Municipalité.
7. Une dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents.

Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements mentionnés ci-haut sont exacts et complets. Il s'engage à déposer tous les documents requis à la demande de l'inspecteur municipal et en bâtiment. Le requérant comprend que les frais d'analyse de la demande de dérogation mineure au montant de 250 \$ sont non remboursables, et ce, que la demande soit acceptée ou refusée suite à son traitement (règlement numéro 97-28 relatif aux dérogations mineures). Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure applicable et des critères d'évaluation de sa demande. De plus, si le permis ou le certificat est accordé, il s'engage à se conformer aux dispositions des règlements et des lois s'y rapportant.

Signature

Date

Espace réservé à la Municipalité

Lot : _____ Matricule : _____

Zone : _____ Superficie : _____

Demande reçue le : _____ Numéro de la demande : _____

Liste des documents reçus : _____

La dérogation mineure demandée vise : _____

L'immeuble identifié est non conforme au règlement suivant (spécifier l'article) : _____

Le règlement prévoit : _____

Nom en lettre moulé et poste

Signature

Numéro de résolution du CCU : _____ Date : _____

Numéro de résolution du Conseil : _____ Date : _____

Demande refusée

Demande acceptée

Résolution transmise au requérant le : _____

Date d'émission du permis / certificat : _____

Espace réservé à la Municipalité (suite)
Critère d'évaluation (Réf. art. 17, règl. 97-28 relatif aux dérogations mineures)

La demande concerne une disposition admissible aux dérogations Mineures, conformément aux articles 15 et 16	OUI ()	NON ()
La demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement Du plan d'urbanisme de la Municipalité	OUI ()	NON ()
Le refus d'accorder la dérogation mineure cause un préjudice Important au requérant de cette demande	OUI ()	NON ()
Le requérant démontre, considérant la nature du projet, qu'il n'est aucunement en mesure de se conformer à la disposition du règlement de lotissement faisant l'objet de la présente demande	OUI ()	NON ()
Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés lorsqu'ils ont fait l'objet d'un permis ou d'un certificat et qu'ils ont été effectués de bonne foi. Est-ce le cas?	OUI ()	NON ()
	N/A ()	
Une dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard d'une disposition relative à la sécurité, à la santé et au bien-être des citoyens de la Municipalité. est-ce que la demande porte atteinte à la sécurité, la santé ou le bien-être des citoyens?	OUI ()	NON ()
	N/A ()	
Une dérogation mineure ne peut être accordé car elle porte Préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents. Est-ce que la demande porte préjudice aux propriétaire des immeubles adjacents?	OUI ()	NON ()